



## Fermeture alimentation électrique

Par **PMO68**, le **11/07/2014** à **15:24**

Bonjour a tous

Mon fils vient de quitter son appartement et a demandé à EDF de procéder au relevé du compteur électrique. L'agent EDF a coupé l'alimentation électrique. Le propriétaire demande a mon fils (qui devient ancien locataire) de faire rétablir l'électricité. Doit il le faire ? N'est ce pas a charge du nouveau locataire de demander l'ouverture de la ligne électrique ?

Meric pour votre aide et vos réponses.

Cordialement

PMO68

Par **aguesseau**, le **11/07/2014** à **15:37**

bjr,

vosre fils a demandé la résiliation de son contrat de fourniture d'électricité.

le distributeur a décidé de résilier le contrat et de suspendre l'alimentation électrique de ce logement, c'est sa décision même si en principe le distributeur ne suspend la fourniture que si au bout de x semaines, un nouveau locataire ne s'est pas présenté.

si le propriétaire veut l'électricité, il doit s'adresser au distributeur ou attendre un nouveau locataire.

cdt

Par **Lag0**, le **11/07/2014** à **17:09**

Bonjour,

En fait, la situation n'est pas claire.

Votre fils a-t-il fait couper l'électricité avant ou après l'état des lieux de sortie ? Si c'est avant, la demande du bailleur est légitime car lors de l'état des lieux de sortie, l'électricité doit fonctionner pour les contrôles de l'installation.

Par **PMO68**, le **11/07/2014** à **18:49**

Bsr,

Il n'a pas fait coupe l'électricité de son propre chef. Il a demandé le relevé du compteur électrique. C'est l'agent EDF qui a décidé de couper étant donné que mon fils n'y habitait plus.  
Cdlmt

Par **Lag0**, le **11/07/2014** à **19:10**

Ce qui est très étonnant ! Lors de la résiliation d'un contrat, EDF ne coupe pas immédiatement la fourniture, cela ne se fait généralement qu'après plusieurs mois sans nouveau contrat au point de livraison.

Par **PMO68**, le **11/07/2014** à **20:20**

Pourtant l'agent EDF l'a fait prétextant qu'on ne laisse jamais un appartement vide sans avoir coupé l'alimentation électrique.

Bonne soirée

Par **aguesseau**, le **12/07/2014** à **00:35**

c'est faux, la procédure "libre service électricité" existe depuis longtemps, l'agent relève l'index de résiliation mais en principe laisse le logement alimenté sauf information comme quoi le logement restera vide plusieurs mois.

Par **Lag0**, le **12/07/2014** à **10:37**

Et j'ajouterais même qu'un agent ne se déplace pas systématiquement pour le relevé. Ma dernière clôture d'abonnement s'est faite par téléphone, c'est moi qui ai communiqué le relevé compteur et pareil pour la réouverture, mon acheteur a juste eu besoin de téléphoner pour que le contrat soit ouvert à son nom.

Par **PMO68**, le **13/07/2014** à **17:51**

Merci à tous pour vos réponses !